

Date de la convocation : 30 juin 2016

**Présents** :; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VIENNET Alain.

**Excusés** : BANDELIER Luc                                 procuration à Cyril MARECHAL  
GAUTHEROT Sylvie   procuration à Sandrine DOMINGUES  
PEREIRA Christelle   procuration à Annie GUILLAMO  
PRAOM Christian   procuration à Lilian CALVAT  
VANCAUWENBERGE Christophe                         procuration à Yoran DELARUE

M. Lylian CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2016**

#### **Point 6 : Montant de la participation des conjoints au repas des anciens**

Mme A. LE BRAS apporte la précision suivante afin d'expliquer l'évolution progressive :

Par délibération du 14/11/2014, le Conseil municipal a fixé à 17 € la participation des conjoints au repas des anciens, ce tarif a été fixé à 18 € lors du Conseil municipal du 5/11/2015.

#### **Point 8 – page 4**

Concernant la remarque de M. A. VIENNET sur les dossiers lourds d'urbanisme qui sont traités par la CAGB, M. E. JUAREZ précise qu'aucun dossier n'a été envoyé aux services de la CAGB pour instruction. Celle-ci doit traiter les permis d'aménager, or aucune demande de permis d'aménager n'a été déposée depuis juillet 2015.

M. E. JUAREZ exprime par ailleurs sa surprise de la remarque concernant « l'embauche d'une personne au service urbanisme qui était nécessaire afin de seconder l'adjoint en charge de l'urbanisme ».

Après toutes ces remarques, le compte-rendu du Conseil du 8 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire lira en fin de séance le courrier d'un conseiller absent excusé.

### **COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

#### **1. Etat des demandes d'urbanisme au 23 juin 2016**

N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification					
<b>CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUb)</b>						
CUa025532 16C0024	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	23 rue de la Fontaine 25660 Saône	11/05/2016	11/06/2017		Simple information
CUa025532 16C0025	SCP CUSENIER - DOUGE - Maître Benoit DOUGE - 28 rue de la République - BP 132 - 25014 Besançon Cedex	6 rue du Château 25660 Saône	20/05/2016	20/06/2017		Simple information
CUa025532 16C0026	RACLE ET COLIN - Maître Sophie MAIRE - 2 D rue Isenbart - BP 31429 - 25007 Besançon Cedex	10 rue Mozart 25660 Saône	20/05/2016	20/06/2017		Simple information

	03					
CUa025532 16C0027	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	57 F rue Louis Pergaud 25660 Saône	01/06/2016	01/07/2016		Simple information
CUa025532 16C0028	Maître VIENNET Christine 4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon	37 rue des Frères Maire 25660 Saône	08/06/2016	08/07/2016		Simple information
CUa025532 16C0029	SCP Christian et Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans	4 allée Louis Jahier 25660 Saône	03/06/2016	03/07/2016		Simple information

#### DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP) DEPOT

DP0255321 6C0032	CHAUVEAU Jean- Michel	5 rue des Castors 25660 Saône	06/06/2016	06/07/2016	Remplacement de fenêtres et création de 5 fenêtres de toit pour puits de lumière. Remplacement 1 porte remise par 1 porte 2 vantaux PVC	En cours d'instruction
DP0255321 6C0033	PREUX Bernard	5 rue de la Mairie 25660 Saône	15/06/2016	15/07/2016	Ouverture d'une fenêtre dans le grenier et agrandissement d'une fenêtre au rez de chaussée	En cours d'instruction
DP0255321 6C0034	MILLE Gisèle	1 rue Francis Bouton 25660 Saône	17/06/2016	17/07/2016	Pose d'un brise-vue	En cours d'instruction
DP0255321 6C0035	CHIPEAUX Sébastien	26 rue de l'Etoile 25660 Saône	20/06/2016	20/07/2016	Piscine	En cours d'instruction

#### DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP) DECISION

DP0255321 6C0027	DUBOIS Eric	6 rue Charles Bonneyoy 25660 Saône	13/05/2016	13/06/2016	Remplacement garde- corps escalier terrasse. Réfection d'un muret et grillage. Remplacement d'un portail par un portail coulissant	Accordée
DP0255321 6C0028	VANCAUWENBER GE Christophe	4 rue de la Paix 25660 Saône	13/05/2016	13/06/2016	Réalisation d'un abri de jardin	Accordée
DP0255321 6C0029	REDOUTEY Robert	5 rue des Grands Vergers 25660 Saône	30/05/2016	30/06/2016	Changement de tuiles	Accordée
DP0255321 6C0030	VUILLEMIN Pascal	6 rue des Champs 25660 Saône	30/05/2016	30/06/2016	Création d'un balcon - terrasse	Accordée
DP0255321 6C0031	MAILLOT Joël	8 rue de la Mairie 25660 Saône	01/06/2016	01/07/2016	Agrandissement d'une fenêtre	Accordée
DP0255321 6C0036	MOUREY Francis	23 rue de la Fontaine 25660 Saône	06/06/2016	06/07/2016	Division foncière en vue de construire	Accordée

#### PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DEPOT

PC0255321 4C0012m1	SCI DE LA ROCADE	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	10/02/2016	09/07/2016	Déplacement du stockage des bouteilles de gaz. Création d'une aire de pompage pour les pompiers qui impacte le stationnement et le positionnement de la piste ("rouleaux" de la station de lavage). Reprise de la signalétique. Suppression des accès piétons d	En cours d'instruction Complétude
PC0255321 2C0021m3	CARRE EST	Rue de la Gare 25660 SAONE	02/06/2016	02/10/2016	Les bâtiments A et B ont été cédés à un bailleur social. Un terrain de pétanque a été créé. Les parcelles 339, 340, 343 et 344 ont été cédées au	En cours d'instruction Complétude

						Carré Est en limite le long des garages.
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DECISION</b>						
PC0255321 2C0014m1	BARRALON CLAUDE	22 avenue de la Gare 25660 Saône	09/06/2016	09/09/2016	Modification façades, menuiseries	teintes volets et <b>Accordée</b>
<b>INFRACTION CONSTATEE AU TITRE DE L'URBANISME</b>					3 administrés	
<b>AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP) DEPOT</b>						
AT0255321 6C0002	SCI EPHELIDIA	7 rue du Pied de Roche 25660 Saône	23/03/2016	22/07/2016	Cabinet de dermatologie	<b>En cours d'instruction</b>
AT0255321 6C0003	CBM25	1 rue Louis Jahier 25660 Saône	25/04/2016	24/08/2016	Centre de Biologie Médicale	<b>En cours d'instruction</b>
<b>AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP) DECISION</b>						
AT0255321 5C0010	Garage du Lac	3 Rue Gustave Courbet 25660 Saône	23/10/2015	07/04/2016	Garage	<b>Accordée avec prescriptions</b>
AT0255321 5C0011	Sabine Chaussures	1 Grande Rue 25660 Saône	05/11/2015	04/07/2016	Nez de marche	<b>Accordée avec prescriptions</b>
<b>DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNE (DIA)</b>						
N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA2016-18	FLEUROT Guillaume & GUILLEMAIN Christelle	CHEVALET Monique	23/05/2016	23/07/2016	4 allée Louis Jahier 25660 Saône	<b>Non</b>
DIA2016-19	LAZZERONI Raphaël	MALIVERNAY Jean-Baptiste & DURGET Magalie	30/05/2016	30/07/2016	10 rue Mozart 25660 Saône	<b>Non</b>
DIA2016-20	GUYON Bernard	LONCHAMPT Véronique	09/06/2016	09/08/2016	37 rue des Frères Maire 25660 Saône	<b>Non</b>
DIA2016-21	BELLANGER Aline (Veuve JEANNOT)	Mr Mme Ioan DIMA	15/06/2016	15/08/2016	30 rue des Pommiers 25660 Saône	<b>Non</b>

Mme S. DOMINGUES demande si, comme prévu, la commission de sécurité est passée au Super U.  
M. E. JUAREZ répond que la commune attend la confirmation de la commission de sécurité, pour une visite éventuellement programmée le 28/07/2016.

## 2. Acquisitions LACAILLE et MONTESINOS (décision)

M. E. JUAREZ rappelle que ce dossier a déjà été discuté à plusieurs reprises en Conseil municipal.

Présenté en séance du Conseil le 30 mars 2016, il était convenu d'attendre la mise en place de la loi Macron qui devait réduire les frais d'actes notariés afférents aux petites ventes.

L'ensemble immobilier étant divisé en lots, il s'agit :

- du lot n° 19 appartenant aux consorts LACAILLE, d'une contenance de 84 m<sup>2</sup> ;
- du lot n° 20 appartenant à Madame MONTESINOS Annie, d'une contenance de 84 m<sup>2</sup>.

Par courrier du 15 juin 2016, Maître MARCONOT confirme que pour chacune des acquisitions, les montants des frais indiqués par le Syndic restent inchangés, à savoir :

- frais de mutation 80,00 € ;
- pré-état daté et état-daté auprès du syndic 48,00 € ;
- carnet d'entretien 45,00 € ;

En revanche, les frais d'actes peuvent être estimés de l'ordre de 200,00 € pour chacun, au lieu des 760,00 € annoncés initialement.

Avant de donner une réponse au notaire, cette dépense doit être débattue en séance de Conseil municipal et une nouvelle délibération doit être prise.

Il est proposé au Conseil municipal :

- l'acquisition, par la commune, à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain situées 1 rue du collège.
- Les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

M. C. MARECHAL demande la destination de ces parcelles.

M. E. JUAREZ répond que plusieurs hypothèses sont possibles (places de stationnement, espaces verts ...).

Il sera impératif de respecter le règlement de la copropriété ou éventuellement demander la modification de ce règlement lors de la prochaine assemblée générale en 2017.

### **3. Accompagnement du SPANC (Information)**

M. E. JUAREZ explique que la création du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au niveau des communes, prévue par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, devait intervenir avant le 31 décembre 2005.

Les missions des communes étaient d'établir un diagnostic initial des installations non collectives, précisant si elles présentent ou non des dysfonctionnements et/ou des risques pour la santé publique ou l'environnement.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 avait fixé au 31 décembre 2013 l'échéance du contrôle de toutes ces installations d'assainissement non collectif.

Certaines communes du Grand Besançon, dont la commune de Saône, n'ont toujours pas mis en place leur SPANC. L'objectif est d'avoir une situation conforme de toutes les communes avant le transfert de compétences de l'assainissement envisagé pour le 1er Janvier 2018.

La CAGB propose d'accompagner les communes dans cette démarche et de leur faire bénéficier d'un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics initiaux des installations.

Ces diagnostics initiaux restent à la charge des communes. Le prix forfaitaire est estimé à environ 100 € par installation. Le nombre d'installations non collectives, pour la commune, est estimé à environ 80 unités.

Mme E. OPPER voudrait que la commune se renseigne pour comparer les coûts entre d'autres communautés de communes qui ont déjà réalisé ce diagnostic et celui proposé par la CAGB.

M. A. VIENNET demande à quoi correspondent les 100 € ? Est-ce le contrôle du branchement et le contrôle de conformité de la fosse sceptique ? D'autre part le Schéma Directeur d'Assainissement prévoyait 25 dossiers à traiter. 80 diagnostics paraît très important par rapport à la réalité du terrain.

M. E. JUAREZ précise que le forfait de 100 € est prévu par installation pour le diagnostic pour le contrôle de la conformité et que la base de 80 € n'est qu'une estimation. Un marché à bon de commandes sera signé et qui prévoit un forfait par installation ;

M. A. VIENNET insiste sur le fait de bien vérifier que le coût de 100 € corresponde bien à la vérification de la conformité.

A la demande de M. A. VIENNET, la convention entre la CAGB et la commune sur le contrôle des ANC sera soumise aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une fois le diagnostic établi, les propriétaires ont quatre ans maximum pour mettre leur installation en conformité.

## **COMMISSION PATRIMOINE- COMMERCE- ENVIRONNEMENT**

### **4. Projet de compensation de défrichement réalisé par RTE sur le site de La Caille (décision)**

Un défrichement a été réalisé sur 2,33 ha en forêt communale de Saône (parcelles 1 et 2), dans le cadre de la construction d'un nouveau poste de transformation 250 kV / 63 kV pour améliorer l'alimentation électrique du Grand Besançon (autorisation de défrichement délivrée le 24 septembre 2015).

Le Réseau de transport d'électricité (RTE) est tenu, au titre des compensations, à l'exécution de travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole sur une surface au moins équivalente ou au versement d'un montant équivalent au coût des travaux (établi à 6 990€) au Fond stratégique de la forêt et du bois.

A ce titre, l'Office national des forêts (ONF) propose que soient renouvelés 2,4 ha de peuplement forestier sans avenir en parcelle 1 de la forêt communale (cf. plan joint) et qu'ils soient replantés en cèdre de l'Atlas, essence adaptée au contexte local au vu des changements climatiques attendus.

L'ONF a établi un devis pour un forfait plantation en ce sens, qui comprend l'ensemble des travaux nécessaires à ladite plantation sur une durée de cinq ans (2016-2020). Le montant total de ce devis s'établit à 30 341,52€ HT et son paiement est prévu échelonné sur les cinq années du forfait.

RTE et l'ONF proposent que le forfait plantation soit commandé à l'ONF par la commune de Saône, avec paiement sur cinq ans au gré des échéances, après que RTE ait versé le montant total des travaux en une fois à la commune de Saône.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de renouvellement de 2,4 ha de peuplement sans avenir et son reboisement en cèdre de l'Atlas ;

- D'approuver le montage proposé entre RTE et la commune d'une part et entre la commune et l'ONF d'autre part ;
- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

#### **5. Mise à disposition d'un agent – Syndicat du Plateau (information)**

Le syndicat du Marais a embauché M. Alain VARECHON en contrat aidé CUI-CAE pour un horaire hebdomadaire de 24 heures du 10/05/2016 au 09/11/2016. Le Syndicat du Marais l'emploie 12 heures par semaine. Il propose aux communes-membres du Syndicat du Plateau une mise à disposition de cet agent pour les heures restantes. Le syndicat du Plateau assurera la gestion financière de la participation des communes. Cet accord a fait l'objet d'une convention entre le Syndicat du Marais et le Syndicat du Plateau.

Après concertation des communes intéressées, il a été convenu que M. VARECHON travaillerait pour la commune de Saône pendant 60 heures à raison d'une journée par semaine (6 heures) sur 10 semaines. Il intégrera le service technique.

Le coût pour la commune est estimé à 2.90 € de l'heure (charges comprises et aides de l'Etat déduites).

La refacturation par le syndicat du Plateau sera comprise dans la participation annuelle au syndicat du Plateau.

### **COMMISSION COMMUNICATION- JEUNESSE ET SPORTS**

#### **6. Solde du compte de l'Office Municipal des Sports (information)**

En l'absence de M. L. BANDELIER, M. C. MARECHAL explique que l'association « Office Municipal des Sports » n'est pas dissoute mais ses comptes bancaires ont été clôturés. Une somme de 8 000 € sera versée sur le compte de la commune qui l'accepte en tant que don.

M. le Maire précise que l'OMS est toujours existant mais ne sera plus utilisé pendant cette mandature.

Les années précédentes l'OMS prenait en charge l'organisation de Saveurs et Passions. Il faudra donc réfléchir sur l'organisation de cette manifestation pour l'année 2017.

#### **7. Conseil des jeunes (information)**

Le Conseil des jeunes s'est réuni.

Les jeunes élus ont décidé de travailler sur un projet d'Espace Multi-Sports situé sur le site du Plateau Sportif.

M. le Maire pense que cette idée est intéressante et les encourage dans cette voie.

#### **8. Implantation des panneaux d'information lumineux (information)**

Les deux panneaux d'information ont été commandés. L'entreprise attend que le lieu d'implantation soit décidé. Ce point est toujours en réflexion. La pose des panneaux est prévue pour la rentrée en sachant qu'il sera nécessaire d'attendre trois semaines après l'installation (temps de séchage du béton).

### **COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE**

#### **9. Marché de restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016 : choix du prestataire (décision)**

Les résultats de l'appel d'offre pour le marché de restauration scolaire sont présentés par M. C. MARECHAL.

Deux offres ont été reçues. Après analyse des offres et classement des entreprises selon trois critères, la Commission d'Appel d'Offre a décidé d'attribuer le marché au CHATEAU D'UZEL, entreprise classée 1<sup>ère</sup> dans les trois critères.

La commission étudie la possibilité, pour les élus, de prendre un repas exceptionnel au restaurant scolaire.

Le marché est conclu pour une année renouvelable trois fois.

Les prix des repas sont de 2.99 € pour les enfants en maternelles et 3.10 € pour les enfants en classe élémentaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

### **COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES**

#### **10. Budget caveaux 2016 (Décision modificative budgétaire)**

Pour une question de sécurité, il convient de procéder au changement des plaques qui recouvrent les caveaux stockés.

Afin d'engager cette dépense, il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires en dépenses et en recettes pour assurer l'équilibre budgétaire.

Pour constater les stocks de caveaux en fin d'année, des écritures comptables sont réalisées. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes aux chapitres 040 et 042 « opérations d'ordre entre sections ».

Adopté à l'unanimité.

### **11. Remboursement de frais occasionnés par les activités périscolaires (décision)**

Afin d'organiser une activité peinture pendant le Temps d'Accueil Périscolaire, Mme Béatrice LEFEBVRE a acheté des fournitures pédagogiques et a pris personnellement en charge cette dépense.

Il conviendrait de lui rembourser la somme de 32.50 €.

Les crédits sont prévus au budget périscolaire et accueil de loisirs.

Adopté à l'unanimité.

### **12. Informations personnel communal**

#### **Gardiennage du Plateau Sportif**

Lors du dernier Conseil municipal, il a été décidé de créer un poste de gardien du site Plateau sportif et de nommer M. Virgil DUQUET sur ce poste à la fin de son apprentissage.

M. Virgil DUQUET n'a pas souhaité renouveler son contrat pour prendre en charge le poste qui lui était proposé. Son contrat s'est donc arrêté le 30 juin 2016.

Le recrutement d'un gardien est envisagé pour la rentrée de septembre.

#### **Contrat d'apprentissage à la mairie**

Mlle Marine SIMAO a pris son poste en contrat d'apprentissage au secrétariat de la mairie pour deux années en alternance en BTS assistante PME-PMI.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Intervention de M. C. PRAOM**

M. le Maire lit la réponse de M. C. PRAOM à M. A. VIENNET :

*« Lors de la séance du Conseil municipal du 29/04/2016, j'ai effectivement jugé bon de donner l'évolution des taux votés pendant les 3 derniers mandats afin que nos administrés connaissent les choix de chaque municipalité :*

*M. Viennet, vous avez voulu m'interpeller dans le dernier compte-rendu, et même s'il a malencontreusement été inscrit une période de 6 années concernant le mandat actuel, ce ne sont pas les propos que j'ai engagés : chacun sachant depuis quand cette municipalité a été élue... effectivement, en aucun cas, je ne saurais prédire le chiffre des taux futurs...*

*Mais n'auriez-vous quelques petits soucis de mémoire ?*

*Lors d'une séance, le rapporteur ne peut-il pas se tromper ? Vous-même affirmez que j'ai été adjoint pendant quelques semaines lors d'un précédent mandat, alors qu'à cette époque, vous étiez déjà élu et que la durée exacte en est de 43 mois ?*

*Vous parlez des investissements engagés lors de votre mandature et me citez comme n'ayant pas assumé mes responsabilités : faudrait-il aussi vous rappeler mes propres choix ? De ces 3 « grands projets » dont vous parlez, seul celui de l'emplacement du groupe scolaire a été en opposition à vos décisions. Si je me suis présenté en 2008 avec votre prédécesseur (liste dont vous faisiez partie) c'était à la seule condition que l'emplacement du groupe scolaire se situe derrière l'Outo, jugeant, pour diverses raisons, que l'emplacement actuel n'était pas le plus judicieux. Vous avez fait un choix que je respecte, même si vous affirmez que c'était le meilleur : malgré tout, je le condamne.*

*Vous dites qu'il aurait été plus utile que mes débats vous donnent des solutions : aurait-il fallu que nos interventions aient été écoutées... Justement je faisais partie des différents groupes de travail constitués pour chaque grand projet : Bizarrement, je n'y étais plus convié.*

*Enfin pour en terminer, afin de ne pas encombrer les comptes-rendus et éviter les polémiques, si vous désirez un droit de réponse à mon intervention, je vous saurais gré de me contacter pour en discuter ensemble en dehors des séances de conseil municipal. »*

M. A. VIENNET dit ne pas avoir à recevoir de leçon de M. PRAOM qui devrait prendre ses dispositions pour être présent aux différents Conseils municipaux et ainsi prendre ses responsabilités.

#### **Rencontre agents-élus du 22 juin**

M. le Maire a été mécontent de constater le nombre des personnes absentes et non excusées lors de cette rencontre. Sur les 23 élus et 35 agents, de 20 à 25 personnes étaient présentes.

M. le Maire lit le courrier qu'il a adressé aux 35 agents communaux :

*« Madame, Monsieur,*

*Toute entreprise ou collectivité importante comme la nôtre, où les moments de rencontre sont rares, les horaires diversifiés en étant pour beaucoup, se doit d'avoir des moments privilégiés d'échanges ; demande moult fois répétée lors de vos entretiens annuels.*

### **Projet Age et Vie**

Mme V. DURAND demande quelles sont les suites données au dossier Age et Vie et si la commune a toujours des contacts avec eux pour faire évoluer le projet.

M. E. JUAREZ rappelle ses propos du 30 avril : la proposition faite par Age et Vie pose un problème de conformité avec le PLU (couverture, toit plat, ...).

Mme A. LE BRAS confirme la rencontre avec Age et Vie qui a montré son vif intérêt pour ce projet. Ils doivent reprendre le dossier avec leur architecte afin d'être en conformité avec le PLU de Saône.

M. le Maire dit que cette construction est intéressante, qu'elle est bien située au centre du village et souligne la volonté des élus à voir ce projet aboutir.

Le Conseil municipal attend une nouvelle proposition de la part d'Age et Vie.

### **Distribution Saône votre Commune**


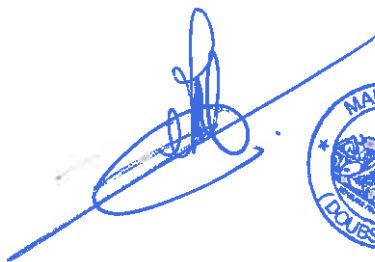
M. A. VIENNET demande quand Saône Votre Commune sera livré pour la distribution.

La distribution pourrait être envisagée fin juillet, mais elle sera différée à fin août si l'édition arrive trop tardivement à la mairie. M. le Maire se renseigne et enverra une information aux élus par messagerie.

La séance est levée à 21 h 15

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Lilian CALVAT

